

VD_GERICHTE ZD17.039245 vom 17. Juli 2018

VD Tribunal cantonal, 2018-07-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZD17.039245

FR: VD_GERICHTE ZD17.039245 du 17 juillet 2018

IT: VD_GERICHTE ZD17.039245 del 17 luglio 2018

Erwägungen

E. 5

Le recours doit ainsi être admis, et les décisions attaquées annulées, la cause étant retournée à l'OAI pour nouvelle décision dans le sens des considérants. Obtenant certes gain de cause avec le concours d'un avocat, la recourante n'a toutefois pas droit à des dépens dans la mesure où elle obtient gain de cause dans l'exercice de ses attributions officielles (cf. TF 9C_301/2013 du 4 septembre 2013 consid. 7). Débouté, l'OAI supportera les frais judiciaires de la cause, fixés à 400 fr. (cf. à cet égard art. 69 al. 1bis LAI).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.